

SNES-FSU Normandie Rouen
email : normandie@snes.edu
site : www.normandie.snes.edu



SPÉCIAL CPE

Lettre d'information du SNES-FSU de Normandie

Directrice de la publication : Claire-Marie Feret - réalisation : Elfie Demarest - Prix : 0,4 euro N° 387 du 18 octobre 2021 - CCPAP 0522 S 05463 - trimestriel

VOTRE SECTION SYNDICALE SNES-FSU Normandie

Bertrand Buffetti,
Claire-Marie Feret,
Marc Henrietier,

Co-secrétaires
académiques du SNES-
FSU Normandie.

PÉRIMÈTRE CAEN :
206 rue Saint-Jean
14000 CAEN
Tél. : 02 31 83 81 60

PÉRIMÈTRE ROUEN :
14, bd des Belges
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 98 26 03

www.normandie.snes.edu

normandie@snes.edu



Mobilisé.e.s pour notre métier !

La rentrée 2021 est marquée par la volonté du gouvernement de continuer ses réformes néolibérales. Alors que la crise sanitaire a aggravé les inégalités, le gouvernement Macron fait le choix de l'austérité : fermeture des lits d'hôpitaux, réforme du chômage, suppressions de postes dans l'EN.

Le service public d'éducation a perdu depuis le début du quinquennat l'équivalent de 7490 emplois dans le secondaire! Le gouvernement affirme que « le budget de 2022 consacre l'engagement en faveur de l'éducation » mais en réalité, ce sont encore 500 postes d'enseignant.es qui seront supprimés dans le second degré à la rentrée 2022. Des choix budgétaires contestables et des mesures salariales loin de compenser le déclassement de nos professions.

Le discours du Ministre Blanquer est de plus en plus déconnecté du quotidien des élèves et des personnels. Les réformes se suivent et accentuent les inégalités et le mal être des personnels, des élèves et de leur famille : réforme de l'éducation prioritaire, réforme de l'enseignement professionnel, réforme du bac et de l'orientation, réforme de la formation et du concours, loi Rilhac... toutes mises en place à marche forcée.

Nos missions, telles que définies par la circulaire de mission de 2015, sont mises à mal par ces réformes néo-managériales qui les transforment en profondeur. 6 ans ont passé depuis l'adoption de cette circulaire, sous l'impulsion du SNES-FSU, et nous sommes de plus en plus forcés à délaissier le suivi des élèves pour répondre aux injonctions hiérarchiques.

Avec les réformes Blanquer, dont celle du bac, nous étions les agents de la gare de triage. Nous faisons, a contrario, le pari de l'éducabilité de tous les jeunes. S'engager avec le SNES-FSU, c'est militer pour une conception éducative de notre métier, et pour un service public de qualité pour tous ! Dans cette année si particulière, il nous appartient de faire émerger dans l'espace publique les questions éducatives et sociales, qui ont tellement subit pendant le quinquennat qui s'achève.

Faisons donc de 2021-2022 une année de mobilisation pour le service public d'éducation et pour notre métier !

Magali Gouju et Julien Vanhée

STAGES CPE

21 octobre

CAEN
Laïcité

25 novembre

ROUEN
New management

RÉFORME DU CONCOURS CPE : Libres d'obéir

L'ombre de Blanquer s'est étalée sur bon nombre d'endroits au fil de ce mandat présidentiel. Et la procédure est désormais connue par tous les collègues : fusées à étages, contresens (la « confiance »...) et surprises de derrière les fagots. L'année passée a vu apparaître, après la transformation des ESPE en Inspé, les contours de la nouvelle mouture des concours de l'enseignement et de l'éducation...

Par l'arrêté du 25 janvier 2021, nous connaissons donc les modalités des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation. Et celles-ci appliquent les poncifs du néo-management à l'œuvre dans la fonction publique dans l'ère macronienne. Entre négation des apports éducatifs de la circulaire de missions de 2015, placement d'un entretien d'embauche en lieu et place d'une épreuve réflexive, et composition de jury où les CPE sont minoritaires, les coups sont rudes pour notre identité professionnelle.

Du suivi individuel et collectif des élèves à l'application de la « politique éducative »

Dans ces épreuves, est cité le référentiel de 2013. Il faut bien tout de même que le concours fasse référence à notre métier. Pourtant LE texte qui le définit depuis 2015, notre circulaire de missions, (qui a été l'occasion pour le

SNES FSU de peser de tout son poids pour valider la conception éducative du métier) est le grand absent des références attendues. De fait, jamais n'est abordé le terme « suivi de l'élève ». Pas plus que la « contribution à la réussite scolaire ». On se borne à examiner les « liens entre vie scolaire et formation de l'élève ».

Un examen de conformité aux attentes de la hiérarchie

La reprise en main de notre profession par le ministère passe par la voie hiérarchique. Nous avons déjà constaté que depuis quelques années le nombre de CPE dans le jury diminuait constamment. Dans nombre d'oraux, les candidats ne sont examinés que par des IG/IPR/chefs d'établissements. Pourtant, la nouvelle forme du concours prévoit que les groupes d'examineurs soient constitués de « deux examinateurs au moins, sans pouvoir excéder quatre examinateurs ». Sans précision des quotités de chaque catégorie d'examineurs (IG, IPR-EVS, enseignant chercheur, chef d'établissement, CPE, enseignants), l'absence de cadre réglementaire contraignant laisse libre court au ministre qui choisit les membres sur proposition du président de jury.

Par ailleurs, pour la deuxième épreuve d'admission, exit la mise en situation professionnelle appuyée sur un dos-

sier constitué, réfléchi et travaillé par le candidat. Les candidats passeront un entretien sur leurs motivations et leur capacité à se projeter dans le futur. Un entretien d'embauche en somme, comme en témoigne l'arrivée des DRH dans ces entretiens (Art. 4 de cet arrêté). Nous en demandons l'abandon.

Métier, concours, rémunérations : revendiquons la reconnaissance de notre expertise

Le SNES FSU demandait et revendiquait la présence systématique des CPE dans la composition des jurys et dans la double correction des copies. Il doit être fait appel à l'expertise des pairs pour les épreuves d'admissibilité et d'admission, en allant vers une composition tripartite institutions, CPE et universitaires.

Pour le SNES FSU, l'identité professionnelle doit guider le concours et la formation. Plutôt que le projet de M. Blanquer de fonder la formation sur la pratique et l'imitation, nous privilégions une approche par les compétences disciplinaires et les capacités réflexives. Le projet que nous portons implique la création d'un véritable corps de formateurs CPE au sein des INSPE, d'un corps d'inspection issu des CPE, en lien avec une agrégation d'éducation.

Contractuel.les alternant.es : précarisation de l'entrée dans le métier

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale, Blanquer a annoncé un nouveau dispositif : les contractuel.les alternant.es. Ce contrat, rémunéré à hauteur de 865 € euros, est proposé aux étudiant.es en master MEEF (M1 ou M2). L'étudiant.e alternant.e sera en responsabilité en établissement à tiers temps sur 2 jours, soit 12h. Il.elle devra en plus préparer l'obtention de son année de master, valider son mémoire, participer à la formation de l'INSPE, préparer son concours. Il.elle sera accompagné.e par un tuteur.rice rémunéré.e 800 € (contre 1250 € pour un stagiaire concours). Au niveau national, les premiers retours font état de postes non pourvus. La charge de travail importante et la faible rémunération en sont les principales causes pour des étudiant.es déjà fortement précarisé.es par les années Covid.

Pour notre académie, nous accueillons 10 contractuel.les alternant.es (4 pour le périmètre Caen, 6 pour Rouen). Les affectations ont eu lieu début juillet dans le flou le plus total ! Ni les chef.fes d'établissement, et encore moins les CPE titulaires n'ont été informé.es de leur arrivée. Nos IPR-EVS ne semblent pas non plus avoir été consultés ! Une fois de plus, la précipitation des réformes de Blanquer place les collègues dans des situations pour le moins ubuesques comme par exemple trouver dans l'urgence un bureau ! Plus inquiétant, les contractuel.les comme les tuteur.rices n'ont eu que peu d'information sur leurs missions respectives, la journée d'information n'a eu lieu que mi septembre !

Le SNES-FSU continue de s'opposer à cette entrée dans le métier par la précarité.

GROUPE DE TRAVAIL : Conditions de travail des CPE

Le 11 juin dernier avait lieu un Groupe de Travail sur les conditions de travail des CPE sur l'académie de Normandie (périmètre Caen et périmètre Rouen). Pour l'occasion, les élus aux dernières CAPA (FSU, FO et UNSA) en date se sont réunis (en visio) avec Monsieur le DRH, Monsieur le chef de la DPE et Messieurs les IPR EVS. L'ordre du jour (Missions des CPE, Logements et Formations) nous a permis de revenir sur une dégradation des conditions de travail des collègues, en particulier sur des conflits avec des chefs d'établissement, notamment sur les 35h ou sur les astreintes liées à l'occupation d'un logement par NAS. Un GT qui, d'après nos hôtes, devrait se renouveler 2 fois par an.

35h Toutes Tâches Comprises (TTC) !

En effet, certains chefs d'établissement imposent des emplois du temps de 36h40. La FSU est intervenue sur le sujet et a obtenu un engagement de M. le DRH pour l'envoi d'une note à la rentrée pour rappeler les missions des CPE et que les 35h sont le cadre réglementaire national. Les IPR EVS ont de leur côté salué le travail effectué et la forte implication des vies scolaires et des CPE. Ils espèrent la reprise d'un fonctionnement normal...

Astreinte = logement

Si dans le précédent GT, la FSU du périmètre de Rouen avait obtenu que les postes logés soient affichés dans le mouvement, c'est après des années de refus du rectorat. De fait, des collègues se retrouvaient logés sans avoir pensé l'être... A l'inverse, des collègues non logés se voient, eux, demander par leur CE de faire des astreintes (nuits, samedi, dimanche, jours fériés...). Ce qui ne dépend absolument pas des missions des CPE mais de l'occupation d'un logement par Nécessité Absolue de Service (NAS). Il est à rappeler que s'il y a nécessité d'intervention pendant l'astreinte, il y a récupération du temps de travail (1h30 pour 1 h d'intervention). Le DRH du rectorat a précisé que cette question des astreintes sera également explicitée dans la note à destination des chefs d'établissement.

Que devient la formation ?

Nous sommes également intervenus pour demander des précisions sur les moyens mis par le rectorat sur la formation initiale et continue des CPE. Celles-ci sont, selon nos renseignements, en forte diminution. Aux décharges qui étaient auparavant données à des collègues, se sont substituées des IMP. M. le DRH nous répond que la responsabilité de la formation initiale est partagée entre l'université et le rectorat. Nous avons insisté sur le fait que le rectorat doit apporter sa contribution en déchargeant les collègues volontaires et en compensant cette décharge de service.

Nous sommes également intervenus pour que le PAF comporte une thématique sur l'identité des jeunes, sexualité et genre, ainsi qu'une formation sur le repérage et la prévention de la radicalisation. La FSU du périmètre Rouen demandait depuis des années que cette formation déjà en place pour les infirmières scolaires et les assistantes sociales, soit étendue à notre catégorie. Ce qui est désormais le cas.

Et maintenant ?

Selon nos informations, la note de rentrée aux chefs d'établissement précisant les conditions de travail et missions des CPE n'a pas encore été envoyée. Pour le SNES-FSU, celle-ci est indispensable afin d'éviter les conflits avec les directions d'établissements, et les dérives concernant nos missions. Nous avons relancé le rectorat sur cette question.

Nous sommes également inquiets de la réduction à peau de chagrin de la formation continue, et de la dégradation des conditions de la formation initiale. A coup sûr, nous aurons fort à dire lors du prochain Groupe de Travail.

Internats d'excellence : affichage d'un système à 2 vitesses ou comment un ministre borné devient un exemple du principe "aux mêmes causes les mêmes effets"

Le printemps 2021 a vu fleurir le label « internat d'excellence » sur 21 des 118 internats que comporte l'académie de Normandie. Le Plan « internat du XXIe siècle » du ministre Blanquer met en avant une vision néo-libérale de la politique de l'internat scolaire.

Un dispositif au service d'une idéologie du clinquant et du dispendieux « L'internat du XXIe siècle » marque plutôt un retour vers le passé. Annoncés en 2008, ces internats ont été fustigés par un rapport de la Cour des comptes (2014) dont le titre en disait long : la conduite chaotique d'une politique éducative et sociale. À l'époque, Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire de Luc Chatel, est déjà à la manœuvre. Cinq ans après, le rapport pointe les « carences originelles » de ces structures où le volet pédagogique reste d'une grande opacité, les décrit comme très onéreuses et dénonce un « effet d'affichage [qui] a pris le pas sur la cohérence d'ensemble ».

Comme il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, Jean-Michel Blanquer a voulu dès son retour au ministère, relancer sa politique d'affichage et dispendieuse. Les internats d'excellences seront désormais porteurs d'action culturelle ou sportive (collèges de Sées,

Brécey...). Sont labellisés 7 internats de collège sur les 11 que comporte notre académie, 1 en EREA sur les 4, 9 en LPO et 4 en LGT sur les 103 internats de lycées. Le projet de l'internat de Sées est assez exemplaire de cette politique où le clinquant l'emporte sur la cohérence et le gaspillage sur les nécessités. Ainsi, plus de deux millions d'euros (en partie financés par le CD61) seront engloutis dans la réfection d'un internat dont les qualités d'accueil étaient déjà excellentes : certains matériels quasiment neufs ont été revendus à un lycée privé. Le nombre de lits augmentent alors que l'internat n'arrive plus à faire le plein depuis des années car, les familles ne sont plus aussi enclines à se séparer spontanément de leur enfant de 11 ou 12 ans. Enfin, en face de cet internat, le bâtiment principal qui accueille au quotidien les 340 élèves du collège se désespère depuis des décennies d'une rénovation de fond.

Un dispositif au service d'une idéologie du néo-management : un danger pour notre métier.

Ce plan trouve toute sa place dans le cadre du néo-management qu'entend imposer le ministre. Un « manager d'internat » ou « chef de projet » sera « responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives ». Il est question de « métiers de l'internat » alors que la circulaire de missions des CPE de 2015 précise bien que « tous les CPE de l'établissement participent à l'organisation et à l'animation éducative de l'internat ». Ce dispositif correspond à une politique qui permettrait le profilage des postes de CPE au prétexte de l'existence d'un internat, le recrutement des personnels par les chefs d'établissement et la mise en place de hiérarchies intermédiaires.

Pour le SNES-FSU, une véritable politique éducative ambitieuse doit permettre de rénover tous les internats et de donner les moyens pour un encadrement éducatif et pédagogique de qualité. Les élèves pourront alors être dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel, formule bien connue des CPE.



Nouvelles procédures d'admission en internat dans l'académie

Mi-mai, les chefs d'établissement ont été destinataires des nouvelles procédures d'admission en internat des lycées publics pour les élèves de 3e. Ce dispositif a créé une forte incompréhension auprès des collègues CPE de collège et de lycée. Dans le cadre de la liaison 3e-2nde, à la fin de l'année scolaire, les collègues de collège transmettent certaines informations concernant les situations des élèves dont ils avaient le suivi vers les collègues de lycée. Les renseignements obtenus, lors de la liaison 3e-2nde et lors des inscriptions, permettaient ainsi de hiérarchiser les demandes des familles pour l'internat selon certains critères : l'éloignement, les difficultés sociales, familiales et scolaires. Dans nombre d'établissements, le recrutement des élèves internes incombaît principalement aux CPE et personnels médicaux et sociaux. **Quelle confiance dans l'expertise des personnels des établissements ?** Cette année, les affectations ont été décidées lors de commissions départementales d'admission où les seuls personnels d'établissements conviés étaient les proviseurs des lycées avec internat. Mme la Rectrice répond, suite à notre interpellation, que ces modalités permettent plus « de lisibilité et d'équité, ce ne sont pas toujours les élèves qui ont le plus besoin qui accèdent aux internats ». Elle fait part de difficultés sur certains secteurs et établissements qui nécessitaient de faire des ajustements. Sous couvert de dysfonctionnements, c'est l'expertise professionnelle des personnels qui est remise en cause. À aucun moment le rôle des CPE n'est évoqué. Le « suivi des élèves » est bien le cœur du métier n'en déplaise à notre hiérarchie. Le SNES-FSU portera auprès de Mme la Rectrice et des IPR-EVS, lors d'audience ou de Groupe de Travail, les difficultés rencontrées par les CPE de l'académie pour effectuer leurs missions.

AED : Crise de recrutement et vie scolaire en tension

Cette rentrée 2021 est marquée par la grande difficulté à recruter des AED. Les vies scolaires, déjà mises à mal par les protocoles sanitaires contraignants, se trouvent en tension. De nombreux postes ne sont pas encore pourvus. Nous connaissons ces difficultés dans les zones rurales éloignées des centres universitaires. Aujourd'hui, ce phénomène, d'ampleur nationale, touche également l'ensemble des établissements. Cela démontre qu'il est de plus en plus difficile d'allier études universitaires et emploi d'AED. Nous avons également eu connaissance de démissions d'AED étudiant.e.s en Master MEEF 1ère année, démissions dues aux pressions exercées par certains formateurs, ou à l'impossibilité d'allier stage, cours à l'Inspé et emploi d'AED (CRPE). Les étudiant.e.s sont déjà fortement impacté.e.s par la crise sanitaire, leur précarisation ne peut que s'aggraver !

Des baisses de dotations en AED

Ces difficultés de recrutement sont également à mettre en lien avec les baisses de dotations dans l'académie Normande. Pour rappel, à la rentrée 2021, c'est l'équivalent de 12,7 ETP (Équivalent Temps Plein) qui ont été supprimés ! (Collèges : -4,3 pour le Calvados, +4,4 pour L'Eure, -2,5 pour La Manche, -3,3 pour L'Orne et -0,7 pour La Seine Maritime. Lycées : -4,7 pour le périmètre Caen et -1,6 pour le périmètre Rouen). Le rectorat justifie cette baisse par une surconsommation d'emplois AED. Les dotations ont été envoyées très tardivement (mi-juin pour le Calvados) et sans aucune explication (pas de groupe de travail, pas de carte cible). Cette baisse s'est traduite dans les établissements par des diminutions ou des augmentations de 0,1 à 0,5. Des AED se retrouvent donc avec des quotités surprenantes (62%, 20%, ...). Des établissements qui venaient d'obtenir le label « internat de la réussite » se sont vus retirer des moyens d'AED !

Nous revendiquons plus d'AED et mieux considéré.e.s, mieux payé.e.s !

Le SNES-FSU continue de réclamer des moyens vie scolaire pour faire face aux besoins éducatifs croissants. Les établissements doivent pouvoir fonctionner sereinement, avec des collègues AED qui, nécessairement doivent pouvoir concilier études et travail, sans se soucier de la précarité. C'est pourquoi le SNES-FSU continue de revendiquer pour les AED des contrats de travail de 3 ans renouvelables une fois, un recrutement par les recteurs, et une amélioration des conditions de travail (diminution du temps de travail, créations de postes supplémentaires, augmentation du temps de formation, une augmentation de salaire, et de vraies perspectives d'avenir, versement des primes REP et REP+).



Stages pour les CPE au SNES-FSU Normandie

Nous sommes souvent isolés dans nos établissements et débordés par le travail. S'inscrire dans un stage syndical, c'est rompre avec l'isolement, en rencontrant d'autres collègues, en échangeant sur notre quotidien. C'est aussi s'informer sur les dernières actualités de l'éducation et de nos métiers, en toute indépendance de la communication ministérielle. C'est résister aux pressions, parler dans un environnement compréhensif et combatif. C'est aussi réfléchir collectivement et proposer des alternatives syndicales.

STAGE A ROUEN : CPE ET NEO MANAGEMENT JEUDI 25/11

Caractéristiques de la politique éducative du gouvernement, les pratiques du « néomanagement » se font de plus en plus sentir dans nos établissements. Entre politique de méfiance, contrôle excessif, voire autoritaire, des collègues se retrouvent en souffrance au travail et il nous appartient d'opposer une résistance à ce système. La modification du concours de recrutement pour écarter les CPE des jurys et transformer l'oral en entretien d'embauche plutôt que d'évaluer les capacités de réflexion des candidats témoigne ici encore de la conversion à marche forcée de la fonction publique à des techniques managériales confinant à l'arbitraire.

C'est la thématique du stage CPE qui aura lieu à Rouen le jeudi 25 novembre, auquel nous vous invitons à vous inscrire. Attention, la demande d'autorisation d'absence est à déposer au secrétariat de votre établissement au plus tard le 25 octobre.

Pour l'occasion, nous recevrons Olivier Raluy, secrétaire national du SNES-FSU de la catégorie CPE. Ce sera aussi l'occasion pour les collègues présents de faire le point sur les conditions de travail, notamment avec les conséquences de 4 ans de ministère Blanquer, et de resserrer les liens d'entraide en rencontrant des CPE de l'académie.

STAGE A CAEN : CPE ET LAICITE JEUDI 21/10

Cette année scolaire est également le témoin indirect de l'actualité politique. Avec l'élection présidentielle et la résurgence de certains discours racistes et extrémistes, nous devons nous armer pour en refuser les conséquences en terme de discriminations et d'enfermements.

C'est pour cela que le SNES-FSU Normandie vous propose aussi un stage CPE sur la laïcité. Celui-ci aura lieu le 21 octobre à Caen. Étant donné les délais, il ne vous est plus possible de faire une demande d'autorisation d'absence. Nous vous invitons à nous contacter au plus vite par mail pour vous permettre quand même d'y assister.

Comme le stage de Rouen, nous reviendrons aussi sur les conditions de travail et l'entraide entre collègues.

Inscriptions :

normandie@snes.edu



4e Rencontre nationale CPE

« La relation des jeunes au travail »

Les attitudes des jeunes à l'égard du travail font l'objet de débats qui véhiculent des représentations à connotations souvent péjoratives : individualistes, compétiteurs, délaissant le travail, etc.

Au-delà du scolaire, il s'agira, en lien avec le métier, de questionner la complexité du rapport des jeunes au travail. Ce thème sera traité grâce à l'apport théorique des sociologues du travail Danièle LINHART et Julie BENE.

L'après-midi, Benoit TESTE, secrétaire général de la FSU reviendra sur le plan jeunesse FSU puis sur l'actualité syndicale et l'état de la recherche universitaire sur la vie scolaire et le métier de CPE.

Cette journée prévue initialement le 13 mai 2020, aura lieu le mercredi 16 mars 2022 à Paris.

Pour les modalités d'inscriptions, s'adresser au secteur CPE du SNES Normandie.

Composition du secteur CPE

Vos élu.e.s et représentant.e.s du SNES-FSU

Malgré la loi de transformation de la Fonction Publique qui réduit le champ d'intervention des CAPA, les collègues que vous avez élus en 2018 continuent de vous défendre. Les militant.e.s CPE du SNES de Normandie sont présent.e.s dans les différentes instances pour défendre les personnels, les usager.ère.s et le service public.

Vos élu.e.s à la CAPA des CPE de Caen :

- Sabrina DUBOIS, Lycée A. Fresnel, Caen
- Mylène BOUVIER, LP V. Lépine, Caen
- Martine VENANT, Clg Val De Vire, Vire Normandie,
- Annick GOUYET, Clg R. Bellair, Le Hom
- Clarisse MACÉ, Clg A. Heurgon-Desjardins, Cerisy La Salle (également élue à la CAPN des CPE)
- Emmanuel POISSON, Lycée Mézeray/Gabriel, Argentan
- Magali GOUJU, Clg J. Castel, Argences,
- Jeanne HAINNEVILLE, Clg R. Le Corre, Cherbourg En Cotentin

Vos élu.e.s à la CAPA des CPE de Rouen :

- Jean-Marie Barbazanges, LG Corneille, Rouen
- Fabrice Turquer, Clg Le Hamelet, Louviers
- Juanita Curton, Clg F. Léger, Petit Quevilly
- Juliette Ryon, Lycée J. Siegfried, Le Havre
- Sylvie Pelletier, Lycée M. Bloch, Val de Reuil

Les permanences

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 au local du SNES à Caen (206 rue Saint Jean). Et du Lundi au vendredi de 9h à 17h au local de Rouen (14 bd des Belges)

Vous pouvez rencontrer et questionner nos militant.e.s dans nos locaux, en prenant rendez-vous par téléphone ou par mail (s3nor@snes.edu).

- Permanences spécifiques CPE les mardi, jeudi et vendredi à Caen, le jeudi à Rouen

Contactez le SNES-FSU

- Tél : 02 31 83 81 60 (Caen) / 02 35 98 26 03 (Rouen)
- Mail : s3nor@snes.edu
- Facebook :
www.facebook.com/groups/CPE.SNES
www.facebook.com/SnesFsuNormandie
- Site : www.normandie.snes.edu

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site www.normandie.snes.edu) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU de Normandie. Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate. En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.

SNES NORMANDIE 14 BD DES BELGES 76000 ROUEN

Barème des cotisations - Académie : NORMANDIE 2021-2022

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2022 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Cpe Classe normale	119 € (11,9€)	119 € (11,9€)	147 € (14,7€)	176 € (17,6€)	182 € (18,2€)	188 € (18,8€)	197 € (19,7€)	211 € (21,1€)	223 € (22,3€)	237 € (23,7€)	253 € (25,3€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	41 €	41 €	50 €	60 €	62 €	64 €	67 €	72 €	76 €	81 €	87 €
Cpe Hors classe	223 € (22,3€)	235 € (23,5€)	251 € (25,1€)	268 € (26,8€)	285 € (28,5€)	301 € (30,1€)	306 € (30,6€)				
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	76 €	80 €	86 €	92 €	97 €	103 €	105 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
Cpe Classe exceptionnelle	261 € (26,1€)	275 € (27,5€)	289 € (28,9€)	309 € (30,9€)		331 € (33,1€)	343 € (34,3€)	360 € (36,0€)			
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	89 €	94 €	99 €	106 €	non applicable	113 €	117 €	123 €	non applicable	non applicable	non applicable

Personnel de vie scolaire (AED, AESH, AP) = 25€

Maj : 11/10/2021

Autres situations et cotisations non calculées dans ce barème :

- Montant : 10 € + 0,360 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).

- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

Consulter le site du SNES-FSU : www.snes.edu et cliquer sur "Adhérez au SNES"



@snesfsu



